

Initiatives ministérielles

ront, selon nos lois, utiliser cette procédure. Mais, en ce moment, la décision a été rendue et elle n'est pas discutabile. L'honorable ministre a la parole.

[Traduction]

Une voix: J'invoque le Règlement.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Madame la Présidente, je suis heureux de prendre la parole. . .

• (1055)

M. Blaikie: J'invoque le Règlement. Avez-vous entendu ça?

Mme le vice-président: Oui, j'ai entendu. Le député de Winnipeg Transcona.

M. Blaikie: J'invoque le Règlement, madame la Présidente; vous n'avez pas répondu à la question du député d'Esquimalt—Juan de Fuca qui voudrait savoir si vous traitez de menteurs les députés qui vous ont clairement dit qu'ils avaient répondu non à la question que vous avez posée à la Chambre. Les traitez-vous de menteurs?

[Français]

Mme le vice-président: Jamais je n'oserais faire une chose pareille. La question n'est pas à savoir si cela a été dit ou non. Je vous dis que la Présidence n'a honnêtement rien entendu et les officiers qui sont là n'ont rien entendu non plus. Alors, la question est close.

[Traduction]

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Madame la Présidente, je vous remercie infiniment. C'est avec plaisir que je prends la parole pour débattre le projet de loi. . .

M. Barrett: J'invoque le Règlement. Le Règlement!

[Français]

Mme le vice-président: Est-ce qu'il s'agit toujours du même point?

[Traduction]

M. Barrett: Madame la Présidente, vous devez m'écouter et je vais poser ma question.

Mme le vice-président: J'ai une question à poser au député. J'aimerais savoir s'il s'agit du même rappel au Règlement que celui qui vient d'être réglé.

M. Barrett: Madame la Présidente, voici ma question: si un député se lève dans cette Chambre et affirme avoir dit non, est-ce qu'on ne le croit pas sur parole même si on

n'a pas entendu son non? Je demande une décision là-dessus.

Mme le vice-président: Il faudrait sans doute que le député envisage avec certains de ses collègues de modifier le Règlement, mais pour le moment le Règlement dit que si on n'a pas entendu de non, la motion est adoptée. Telle est ma décision sur ce rappel au Règlement. Je ne veux plus en entendre parler. La parole est au ministre.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Madame la Présidente, avant d'entrer dans le vif du sujet, j'aimerais parler des nombreuses consultations qui ont eu lieu. . .

Une voix: J'invoque le Règlement, madame la Présidente.

Des voix: Règlement! Règlement!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): . . .avant les négociations de l'ALENA.

Une voix: Vous perdez la raison.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Cela faisait partie du processus de consultation auquel nous avons participé par l'entremise du Comité consultatif sur le commerce extérieur, organisme consultatif central en matière de commerce extérieur. Nous avons consulté les provinces et des organismes du secteur privé. . .

Des voix: Règlement!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): . . .sans arrêt jusqu'à la toute dernière phase des négociations.

Des voix: Silence!

Des voix: Règlement!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Ces consultations ont été suivies pendant le mois de novembre et les mois suivants d'une étude préalable en comité à laquelle ont participé 119 organisations dans 9 villes. Le comité a reçu en outre de nombreux autres mémoires.

Des voix: Silence!

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Et pendant toute cette période, ce fut le sujet de presque toutes les périodes des questions et d'un certain nombre de journées d'opposition.

Des voix: Règlement!

Des voix: Oh, oh!